

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE, PAR LA SOUSSIGNÉE, Maryse Desbiens, Directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Eugène, que :

- Le règlement numéro 548, « règlement de taxation 2021 » est adopté par le Conseil de ladite municipalité lors d'une session extraordinaire le 7 décembre 2020.

Le règlement # 548 est entré en vigueur le 9 décembre suite l'affichage de ce règlement.

Ce règlement peut-être consulté au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-EUGÈNE

Ce huitième jour du mois de décembre 2020

Maryse Desbiens
Directrice générale / secrétaire-trésorière